

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon l'Arrêté du 22 Mars 2004

ATTESTATION de CLASSEMENT

Objet : **Un caisson de ventilation mécanique contrôlée, Référence VEC 452 C avec variateur de fréquence, fonctionnant avec une consigne de régulation de 150 Pa et pressostat.**

Essai n° : **05-H-037** Effectué le : **11 Février 2005**

Procès verbal n° : **05-H-037**

Demandeur : **ALDES AERAIQUE
20, BOULEVARD JOLIOT CURIE
F - 69694 VENISSIEUX CEDEX**

Concernant : **Le caisson de VMC taille 452 était réalisé en tôle d'acier galvanisé, équipé d'un moto ventilateur à transmission indirecte avec poulies motrice Ø 120 mm / réceptrice Ø 224 mm en fonte et courroie trapézoïdale.**

Ce caisson était équipé d'un variateur de fréquence avec organe de régulation de pression et d'un interrupteur de proximité monté sur le coffret du variateur.

Le moteur électrique triphasés asynchrone 400 V / 50 Hz, P= 3 kW, classe d'isolation F, classe d'échauffement B était muni d'une buse de refroidissement fixée en partie basse du caisson.

La roue comportait des aubes à action en tôle d'acier galvanisé fixées par sertissage :

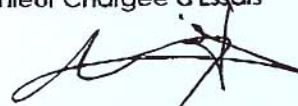
Appareil testé	VEC 452 C
φ extérieur de la roue (mm)	457,8
φ intérieur de la roue (mm)	397,6
largeur des aubes entre flasques (mm)	165,1
Rayon courbure (mm)	22,6
Angle courbure (°)	95
Epaisseur de l'aube et ailettes serties (mm)	0,8

Ce caisson a été validé pour une utilisation avec variateur de fréquence permettant de réguler la pression interne du caisson à 150 Pa. Le débit volumique de référence à température ambiante mesuré était de 690 m³/h.

Conclusions : **TEMPERATURE DES GAZ EXTRAITS : QUATRE CENTS DEGRES CELSIUS (400 °C)**
DUREE DE FONCTIONNEMENT : TRENTE MINUTES (30 minutes)
DIAMETRE MAXIMAL DE BOUCHE : 125 mm

Fait à Maizières-lès-Metz, le 20 juin 2005

Kristelle BISCH
Ingénieur Chargée d'Essais



Cette attestation de classement n'a qu'une valeur informative. Seuls le procès-verbal et ses éventuelles extensions de classement qui seront délivrés / et dans leur version intégrale - permettront la vérification de conformité nécessaire à la validité de l'objet (sa durée de validité du procès-verbal sera limitée à 9 mois ou 5 ans).